

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 1ère série de compléments au budget 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES	Budget 2011	Crédit compl.
1. ADMINISTRATION GENERALE		
101.3185	<u>Honoraires et frais d'expertises</u>	180'000
	Mandat pour la valorisation du site de la Maladaire (décision municipale du 2 février 2011)	41'000
130.3091	<u>Frais de formation</u>	145'000
	Coachings et séminaires de cohésion d'équipes (décision municipale du 1 ^{er} juin 2011)	42'000
130.3185	<u>Honoraires et frais d'expertises</u>	22'000
	Mandats divers sur le fonctionnement des services (décision municipale du 1 ^{er} juin 2011)	13'500
3. URBANISME ET BATIMENT		
346.3141.01	<u>Entretien-rénovations patrimoine financier</u>	181'500
	Restaurant la Grenette, mise en place d'un store en toile (décision municipale du 16 février 2011)	13'800
	Buvette des Rives du Lac, réparation de la bâche de protection (décision municipale du 9 mars 2011)	9'500
354.3141.01	<u>Entretien-rénovations patrimoine administratif</u>	382'000
	Aménagement de 4 zones vertes à la rue des Moulins (décision municipale du 8 décembre 2010)	8'000

	Théâtre du Petit Globe, divers travaux urgents (décision municipale du 19 janvier 2011)	38'700
	Maison d'Ailleurs, mise en conformité de l'immeuble (décision municipale du 1 ^{er} juin 2011)	46'000
	Maison d'Ailleurs, remplacement de la chaudière à gaz (décision municipale du 16 mars 2011)	16'500
355.3114	<u>Achats de matériel et de machines</u> Aménagements suite à l'introduction de la taxe au sac (décision municipale du 1 juin 2011)	35'000 42'000
355.3133	<u>Produits de conciergerie</u> Frais divers suite à l'introduction de la taxe au sac (décision municipale du 1 ^{er} juin 2011)	116'000 27'000
355.3141.01	<u>Entretien-rénovations bâtiments scolaires</u> Anciennes Casernes, transformation de 2 salles en salles de classe (décision municipale du 6 avril 2011)	397'500 49'000
355.3189	<u>Prestation de tiers</u> Evacuation des déchets suite à l'introduction de la taxe au sac (décision municipale du 1 ^{er} juin 2011)	46'000 14'000
425.3185.03	<u>Etudes d'urbanisme</u> Mandat pour l'élaboration d'un plan directeur du stationnement (décision municipale du 26 janvier 2011)	150'000 48'000
427.3109	<u>Frais administratifs divers</u> Aménagement d'un stand Aggloy au comptoir NV (décision municipale du 16 février 2011)	45'000 36'000

5. EDUCATION ET JEUNESSE

718.3116	<u>Matériel activités et animation</u> Mise sur pied d'une scène lors de la Fête de la Musique (décision municipale du 6 avril 2011)	75'300 5'000
	Organisation du 1 ^{er} août 2011 à la plage (décision municipale du 23 mars 2011)	15'000

6. POLICE ET SPORTS

173.3141.01	<u>Entretien-rénovation stade</u>	70'000
-------------	--	--------

	Modifications des installations frigorifiques et pose d'un plafond (décision municipale du 9 février 2011)		17'000
347.3011	<u>Traitements camping</u> Effectif supplémentaire suite à une absence longue durée (décision municipale du 4 mai 2011)	111'000	
			16'200
347.3012	<u>Salaires personnel occasionnel</u> Effectif supplémentaire suite à une absence longue durée (décision municipale du 4 mai 2011)	36'000	
			33'500
347.3901	<u>Charges sociales</u> Effectif supplémentaire suite à une absence longue durée (décision municipale du 4 mai 2011)	35'000	
			8'200
	TOTAL DES CHARGES		539'900

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2011 représentant au total une augmentation de charges de fr. 539'900.- et une augmentation des revenus de fr. 0.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2011 1'374'350

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	96'500	
3. Urbanisme et bâtiments	348'500	
5. Education et Jeunesse	20'000	
6. Police et sports	<u>74'900</u>	
Charges supplémentaires	539'900	+ 539'900
Revenus supplémentaires		<u> </u>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		1'914'250

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

D. Siebenthal

S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. D. von Siebenthal